LE PALAIS ROHAN

Location des salles classées

Palais Rohan

2 place du Château

67076 STRASBOURG Cedex

0033 (0)3.68.98.51.60

0033 (0)3.88.52.50.46

www.musees.strasbourg.eu

MUSÉES DE LA VILLE DE STRASBOURG

Strasbourg.eu
eurométropole

HISTORIQUE

Le Palais Rohan a été construit de 1732 à 1742 sur les plans de Robert de Cotte, premier architecte du roi, pour le Cardinal Armand Gaston de Rohan-Soubise, prince-évêque de Strasbourg. Résidence de quatre cardinaux de Rohan jusqu'à la révolution, il fut alternativement palais impérial et royal de 1805 à 1870. C'est à la fin du XIXe siècle, avec l'installation du musée des Beaux-Arts et du musée Archéologique, que le palais change de vocation. Depuis 1918, il abrite également le musée des Arts décoratifs.

Le Palais Rohan est construit sur le principe des hôtels parisiens entre cour et jardin. Les façades d'honneur sont habillées de grès jaune tiré des carrières de Wasselonne en Alsace, afin de s'apparenter le plus possible au calcaire parisien. Elles contrastent avec le traditionnel grès rose des parties secondaires et des édifices voisins. La richesse de la décoration sculptée de ses façades et des décors intérieurs des appartements confère au palais le caractère d’une résidence véritablement royale.

La demeure strasbourgeoise du cardinal de Rohan reçut sa consécration officielle en 1744 avec la venue en Alsace de Louis XV qui habita le palais du 5 au 10 octobre 1744.

Prestations

COÛT DE LA LOCATION

La location se fait sur la base d'un forfait à

9500€ TTC pour la salle du Synode

12 000 € TTC pour la salle du Synode et le Salon des Evêques

sans limite horaire

TVA non récupérable

Ce forfait comprend :

- mise à disposition des locaux et de leurs équipements (praticables, portants de vestiaire)
- frais de gardiennage (agents d'accueil des Musées, dont le nombre varie selon la prestation demandée)
- frais de nettoyage

Ce forfait ne comprend pas :

- frais d'organisation et de réception (traiteur, décoration, vestiaire, hôtesses d'accueil…)
- tables, chaises, nappes et autre matériel de réception
- matériel de sonorisation et technicien
- agents de sécurité

Le service éducatif des musées de Strasbourg propose des visites guidées en français ou en langues étrangères, adaptées aux publics et aux besoins des entreprises.

Cette prestation peut être demandée en supplément de votre location, pour un nombre de convives inférieur à 100.

ACCÈS ET STATIONNEMENT

Le palais Rohan est accessible depuis :

-L'autoroute A35, sorties *Place de l'Etoile* ou *Strasbourg centre*, parkings *Austerlitz* ou *Broglie*.

-Les trams A et D, *Porte de l'Hôpital* et le bus 10 *Pont du Corbeau* puis à pied vers la place du Château.

L'entrée du palais Rohan se fait depuis la place du Château

ÉQUIPEMENT

Pas d'accès internet

OFFICE PROFESSIONNEL

L'office attenant est équipé de tables de préparation, de plaques électriques avec hotte et d'un chauffe-plats. La mise en température des plats est possible dans l'office, mais la cuisine et le show cooking sont interdits.

TRAITEUR

Le traiteur n'est pas inclus dans le forfait. Aucun traiteur n'est imposé. Aucun droit de bouchon n'est appliqué.

TECHNIQUE

Il sera fourni au client un cahier des charges reprenant l'ensemble des contraintes liées au lieu et à la prestation souhaitée.

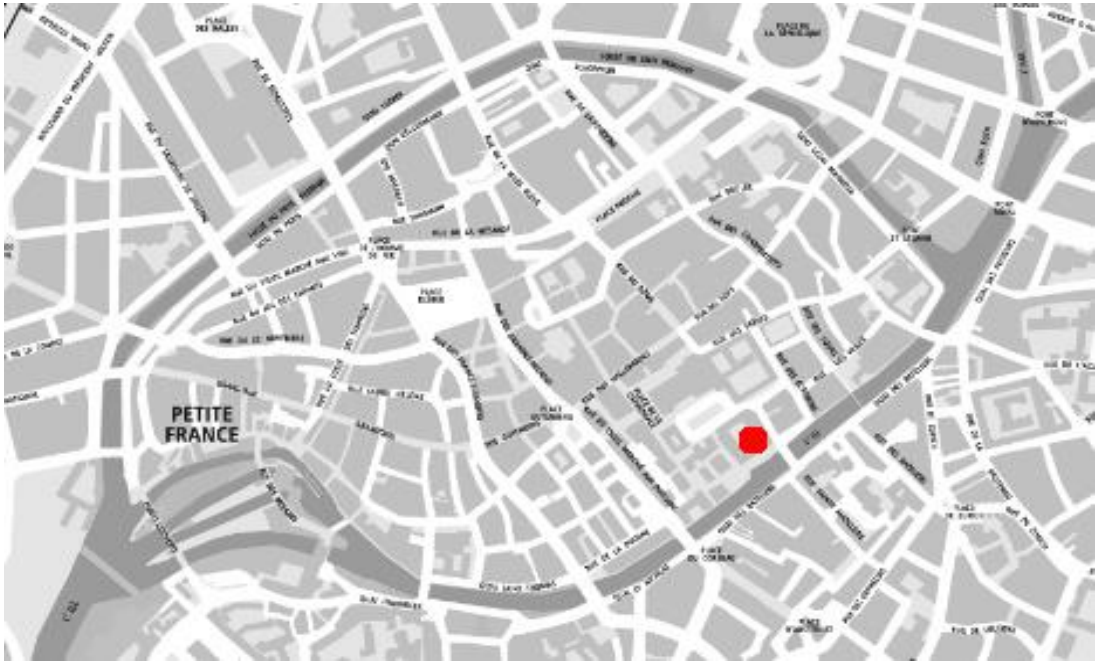

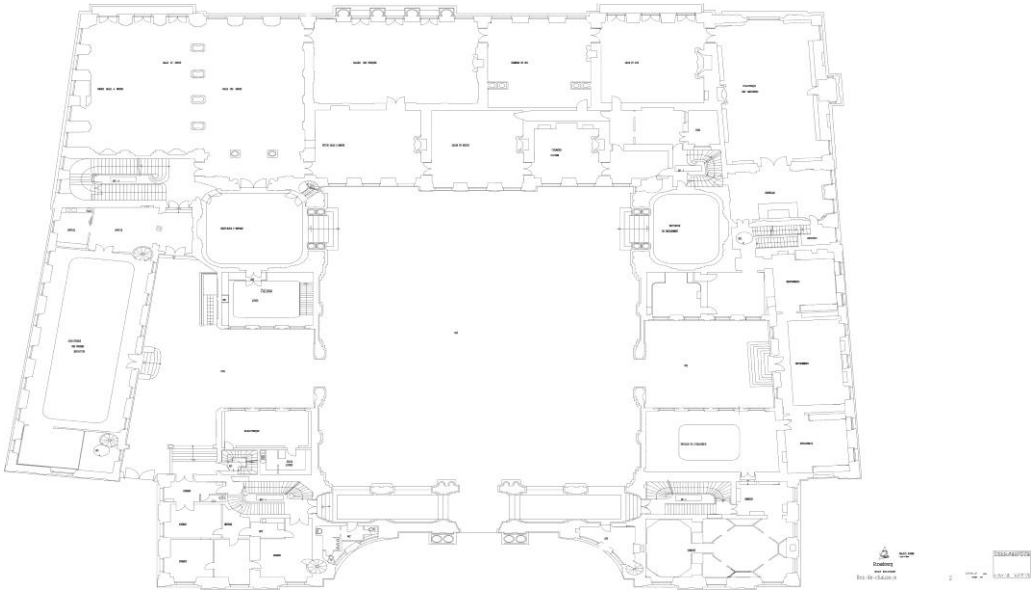

Cahier des charges

TOUTE MANIFESTATION PRIVÉE AU SEIN DES APPARTEMENTS DU PALAIS SE FAIT SOUS L’AUTORITÉ DE SON REPRÉSENTANT, AINSI QUE DE SON CHEF DE LA SÉCURITÉ.

La charte éthique des Musées de la Ville de Strasbourg impose que le loueur soit identifié pour toute demande de location des espaces.

VISITE PREPARATOIRE

La visite préparatoire est obligatoire, au plus tard trois semaines avant la manifestation, en présence des différents prestataires de service.

À l'issue de celle-ci sera établie la fiche technique précisant le déroulement de l'ensemble de l'opération.

HORAIRES

Les manifestations au palais Rohan se déroulent exclusivement en dehors des horaires d'ouverture du musée au public, soit du lundi au vendredi à partir de 18 h. La mise en place de la réception (traiteur, techniciens…) peut se faire pendant les heures d'ouverture à partir de 16h30 sauf le mardi, jour de fermeture du musée où le montage peut être effectué en journée. Le démontage et l'enlèvement de l'ensemble du matériel doivent être effectués le soir, à l'issue de la manifestation.

Tout planning d'organisation et de déroulement des manifestations est soumis à l'accord du conservateur du musée.

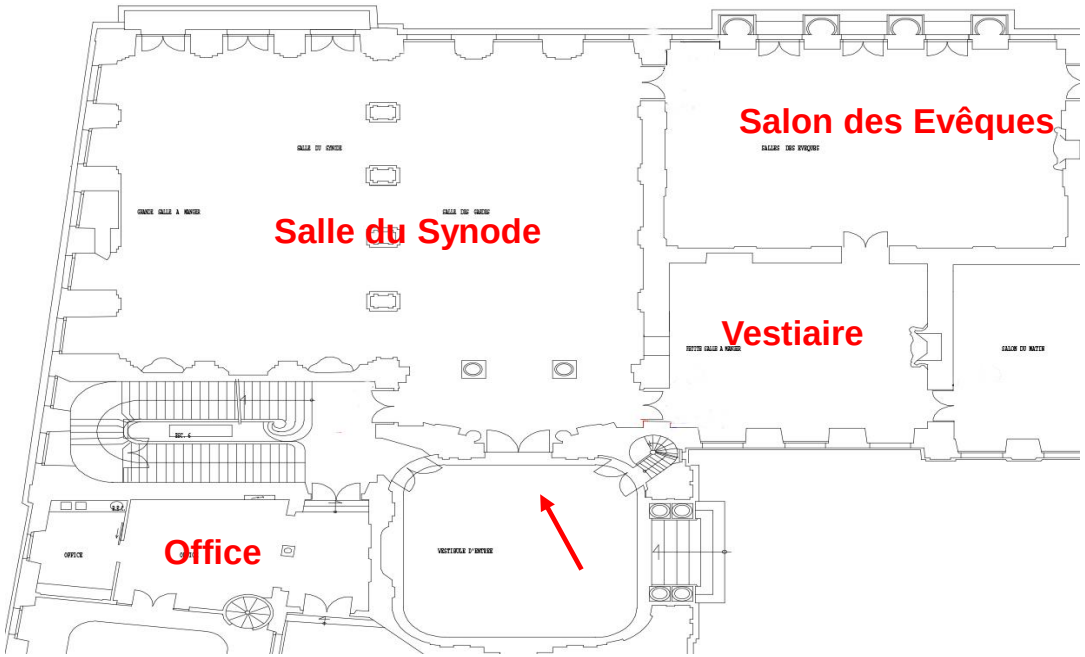

VESTIAIRES

Un vestiaire avec jetons tenu par deux agents peut être mis à disposition.

DÉCORATION

Une décoration minimale est souhaitée, concentrée uniquement sur les tables et les buffets dressés pour la réception par le traiteur. Il est interdit d'utiliser des bougies ou tout objet comportant une flamme.

Seule une signalétique sur pied ou sur table est admise. D'une manière générale, compte tenu du caractère exceptionnel du site, tout aménagement, quel qu'il soit, est soumis à autorisation du conservateur du musée.

PERSONNES A MOBILITÉ RÉDUITE

Les salles classées au titre des Monuments Historiques sont accessibles aux personnes à mobilité réduite grâce à des rampes. Les toilettes adaptés aux personnes en fauteuil se trouvent au sous-sol et sont accessibles par l'extérieur du bâtiment, rue de Rohan.

PRESTATAIRES RECOMMANDÉS

Aucun prestataire (traiteur, technicien, hôtesse d'accueil, sécurité) n'est imposé ou recommandé. Il convient toutefois de soumettre le choix du prestataire à l'accord du conservateur du musée.

COMMUNICATION

Le palais Rohan est avant tout un musée municipal. Toute manifestation privée doit donc s'effectuer en accord avec l'image et la mission de ces lieux. Le palais Rohan est à votre disposition pour toute demande de visuels visant à illustrer vos invitations ou documents de communication en lien avec votre événement. Tous ces documents devront néanmoins être soumis à validation auprès du service communication du Musée.

UTILISATION

Cocktail/réception debout :

-Salle du Synode : 180 convives maximum

-Salle du Synode et Salon des Evêques : 290 convives maximum

Dîner assis servi à table ou buffet :

-Salle du Synode : 120 convives maximum

-Salle du Synode avec apéritif séparé au Salon des Evêques : 120 convives maximum

A noter : le Salon des Evêques ne peut être loué seul

L'espace est non fumeur.

Une assurance responsabilité civile couvrant la manifestation ainsi que l'installation et l'enlèvement devra être souscrite par le loueur. Une copie devra en être transmise au conservateur du musée.

SÉCURITÉ

L'ensemble des invités est soumis au règlement de visite, sous l'autorité du responsable de sécurité. L'intégralité de ce règlement peut être portée à votre connaissance par le responsable sécurité. Au titre d'Établissement Recevant du Public (ERP), le client doit respecter les recommandations données par le responsable de sécurité ou technique, afférent à la sécurité incendie.

					m²
Salle du Synode	-	-	180	120	193
Salon des Evêques	-	-	-	-	170
Salle du Synode + Salon des Evêques	-	-	290	120	363

Conditions de réservation

Les options de réservation peuvent être posées à tout moment par téléphone. Ces options restent valables un mois.

Afin de confirmer votre option, il vous faut fournir :

- vos coordonnées complètes
- le descriptif de votre événement

Au plus tard 15 jours avant la tenue de votre événement, il vous faut :

- Régler le solde du paiement
- Préciser votre nombre exact d'invités, ne pouvant en aucun cas dépasser la jauge de sécurité
- Transmettre le déroulé précis de la manifestation et le détail des prestations techniques (traiteurs et sonorisateurs)

Il vous est possible, à tout moment, de procéder à un repérage des lieux avec vos prestataires, sur rendez-vous auprès du conservateur du musée.

Pour chaque manifestation, une convention de mise à disposition de locaux est établie par le musée. Un cahier des charges précise les contraintes et les normes de sécurité à respecter.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Aline MARTIN.

Aline MARTIN
Tél : +33(0)3 68 98 75 04
aline.martin@strasbourg.eu

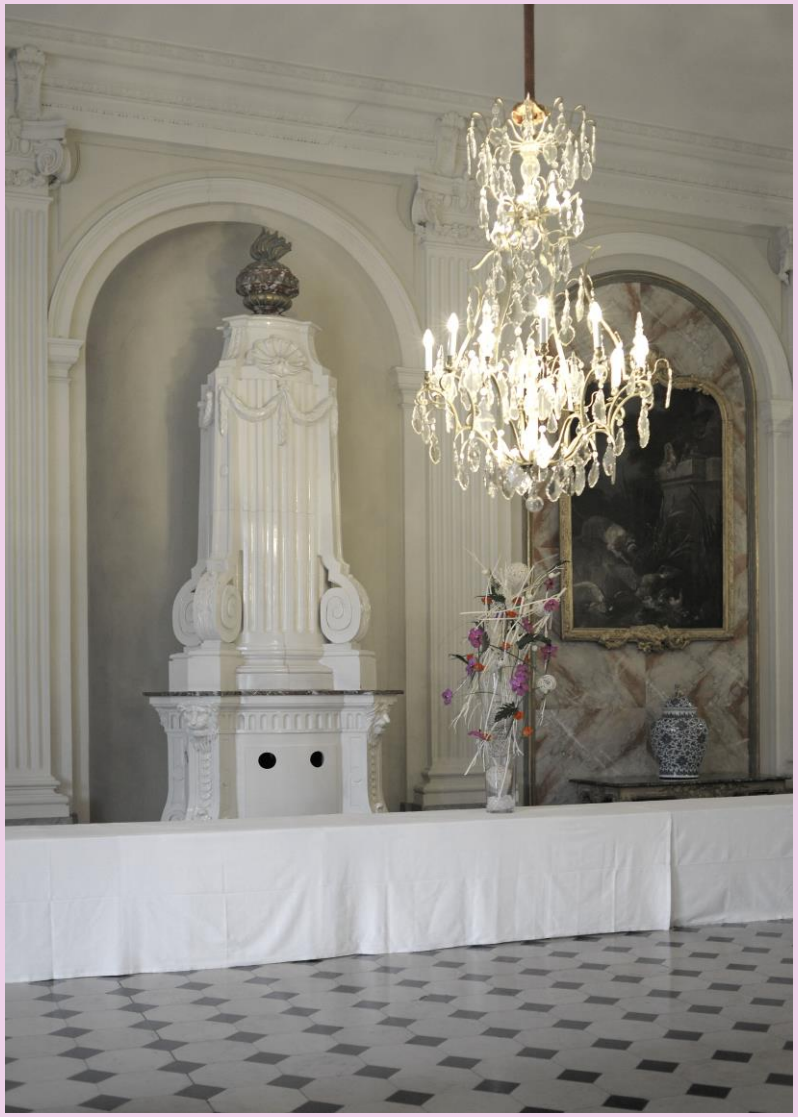

MUSÉES DE LA VILLE DE STRASBOURG

Strasbourg.eu
eurométropole